



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier par intérim, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 13 mars 2023, le règlement suivant :

- Numéro 23-1038 : « Instaurant un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec ».

Ce règlement est entré en vigueur à la date d'approbation par la SHQ du programme complémentaire de la Municipalité, soit le 18 avril 2023.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau et sur le site internet de la Municipalité au [www.villestoneham.com](http://www.villestoneham.com).

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 20<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le directeur général  
et greffier-trésorier par intérim,

Steve Whalen